

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 3 septembre 2016

Objet : situation des stagiaires

Madame la Ministre,

Depuis plus d'un an, suite à notre audience de juillet 2015, nous nous sommes adressés à vous sur la question des stagiaires, leurs conditions de travail et de formation. Nous n'avons eu aucune réponse. Nous vous avons demandé en juin 2016 audience sur cette question, vous ne nous avez pas reçus.

Madame la Ministre, il y a les déclarations politiques, mais il y a aussi la vraie vie. C'est pourquoi ce qui s'est produit pour les stagiaires 2015, se reproduit en 2016, faute d'engagement de votre part.

Pensez-vous qu'il soit normal qu'en 2015 et maintenant en 2016, respectivement 15% et plus de 10% des stagiaires soient mis en licenciement ou redoublement ?

Dans la fiche 02 de votre conférence de presse 2016 qui concerne des enseignants « mieux formés », vous affirmez que tout va bien. Dans la fiche 01, vous dites que des milliers d'enseignants sont recrutés alors que la Cour des Comptes pointe la sous-exécution des emplois budgétaires et que vos services soulignent dans une note de mai 2016 que les enseignants du second degré sont les plus frappés par le manque de recrutement.

Cette situation n'est pas surprenante : les étudiants -qu'ils soient en MEEF ou Master- qui préparent le concours connaissent maintenant la façon dont ils seront traités et considérés s'ils ont le concours : surcharge de travail, souffrance, humiliation, incompréhension face aux demandes pléthoriques, incohérentes, locales de l'institution.

Rien n'a été fait pour tenter de régler cette situation.

Tout au contraire, vous avez amplifié la situation avec la mise en place des trois regards pour la titularisation des stagiaires. Résultat, les stagiaires sont traités comme des étudiants et non comme les fonctionnaires stagiaires qu'ils sont. La formation est devenue un couperet, une période d'essai, une machine à licencier, alors que les étudiants et personnels ont obtenu un concours difficile.

La FNEC FP-FO est intervenue lors du CTM du 12 juillet sur cette question. Elle a été reçue par la DGRH, ce qui a permis de faire le point. Mais le problème est majeur et relève de votre responsabilité.

La lecture des rapports fait apparaître des propos qui n'ont rien à voir avec ce qu'est un

professeur qui enseigne dans sa classe avec toutes les difficultés afférentes.

Des stagiaires sont licenciés parce qu'ils ne sont pas encore des enseignants chevronnés et que des critères subjectifs sont pris en compte.

Au risque d'alourdir ce courrier, je me permets de vous faire quelques citations des reproches faits aux stagiaires pour « justifier » leur licenciement car loin de donner des conseils, certains écrits dans les grilles d'évaluation portent sur des éléments totalement subjectifs, par exemple, « tenue vestimentaire correcte », « aux dires des élèves », « manque de convivialité », « pendant les journées de formation à la réforme, n'a pas déjeuné au restaurant scolaire », « non assiduité à la cantine », « fait cours au tableau », « manque d'empathie », « trop discret, effacé », « devra adopter une posture de cadre », « devra progresser pour laisser les élèves acteurs de leur apprentissage » « devrait manifester de la vitalité, de l'énergie », « n'est pas présent en dehors de ses heures de cours », « n'a pas manifesté son intérêt pour la réforme du collègue ».....

Tout cela ne peut encourager les étudiants à devenir professeur. C'est à qui donnera un avis négatif dans ce triple regard. Car comment comprendre que des maîtres auxiliaires garantis d'emploi, des CDI ayant passé le concours externe, interne ou réservé soient licenciés alors qu'ils sont employés depuis plus de 20 ans ? Nous pouvons citer encore des cas de professeurs certifiés, et enseignant, lauréats de l'agrégation qui se retrouvent licenciés à l'issue du stage !

La situation est la même dans le premier degré. Un seul exemple, pour un département qui peine à consolider son nombre d'enseignants, l'Yonne : 8 licenciés en juillet mais à qui il est proposé d'être ... contractuels ! Les PE ne sont pas « bons » comme titulaires, mais « bons » comme contractuels ?

Tout ceci est contradictoire avec votre discours de rentrée 2016 où vous affirmez : « Enseigner est un métier complexe, difficile, exaltant, certes, mais d'une immense exigence. C'est pour cela qu'il est essentiel d'accompagner les professeurs, de les former, de les soutenir. »

Le soutien se manifesterait par le licenciement ? La complexité du métier devrait être acquise dès la 1ère année ?

Madame la ministre, vous avez déjà fait partir des lettres de licenciement, sans même que les élus paritaires n'aient été saisis.

Nous vous demandons solennellement de revenir sur ces décisions.

Nous vous demandons que consignes soient données au recteurs pour que toutes les situations soient réexaminées afin de ne procéder à aucun licenciement.

Nous vous demandons de nous recevoir dans les plus brefs délais.

Bien entendu, la FNEC FP-FO agira par tous les moyens : cette situation ne peut plus durer.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Hubert Raguin, secrétaire général